Image not found or type unknown

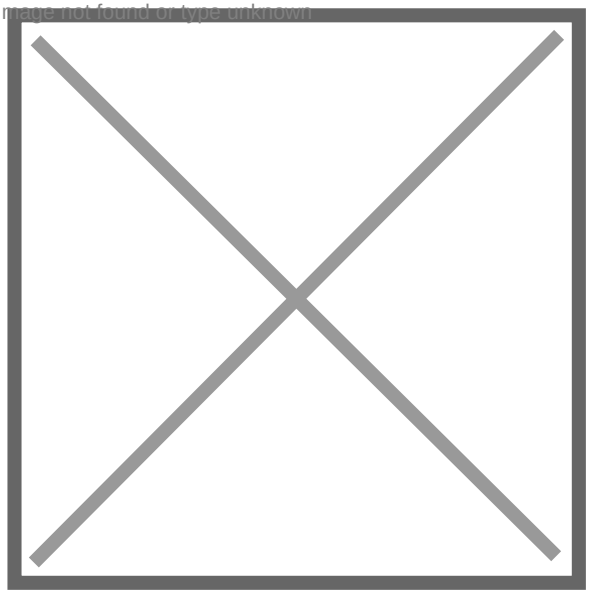

Succession familliale et droit

Par **cocolo_old**, le **28/10/2007** à **11:49**

Bonjour
Ma mère est décédée en 2006 sa succession est en cours nous avons appri qu'elle faisait partie d'une autre sucession.
En effet la tante de ma mére est décédée un an auparavant et ma mére qui était sa niéce fait partie des héritiers.
Cette personne n'était pas mariée et n'avait pas d'enfants.
Ma mére avait deux livrets de famille
Un livret avec 6 enfants d' un premier mariage.
Un livret avec moi qui porte le nom de jeune fille de ma mère celui de la tante.
Ai -je les mêmes droits que mes demi-fréres et soeurs ou ais -je des droits à part dans la sucession de la tante?
MERCI

Par **Upsilon**, le **29/10/2007** à **16:35**

Oula la !!! Que c'est embrouillé !!

Je vais essayer de récapituler. Votre maman est décédée.
Quelques temps plus tot, votre tante (sa soeur) était prédécédée, laissant une succession à votre mere (qui n'a pas eu le temps d'être règlée ?).

Votre mere a eu 6 enfants d'un premier mariage, puis plusieurs d'un second mariage dont vous ?

Si tel est le cas, vous n'êtes pas héritier de votre tante... En réalité, la succession de votre tante vers votre mere va s'effectuer, PUIS sa propre succession sera répartie en part égale entre TOUS ses enfants, y compris vous.

Cordialement,

Upsilon

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés